



COMMUNE  
DE COULOMMES  
DÉPARTEMENT  
DE SEINE-ET-MARNE  
Canton de SERRIS

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 Novembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt-trois novembre, le Conseil Municipal de la commune de COULOMMES, dûment convoqué à vingt heures trente, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Françoise BERNARD, Maire.

PRESENTS : Mme : BERNARD Françoise, Maire –  
Mrs : PIOT Bernard, 1<sup>er</sup> Adjoint – DELAGARDE– Laurent DELINOTTE Jean-Marie – MARTINS Didier – ROSSIGNOL Roger –THYOUX Laurent

ABSENTS EXCUSES : Mrs : MAHIOT Loïc – GIBERT Pascal

POUVOIRS : Mr MAHIOT à Mr ROSSIGNOL

A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur MARTINS Didier

La séance est ouverte à 20h35

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2018, n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

**MODIFICATIONS DES STATUTS DU SDESM** - Délibération N°45-2018

Vu la délibération n°2018-56 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant modification des statuts

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE les modifications des statuts du SDESM.

**CONVENTION ACCUEIL CENTRE DE LOISIRS DE QUINCY VOISINS**– Délibération 46-2018

Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique a sollicité la commune de QUINCY VOISINS afin de pouvoir faire bénéficier les enfants des communes appartenant au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de bénéficier d'un accueil au sein du centre de loisirs de QUINCY.

Madame le Maire donne lecture de la convention que nous a fait parvenir la commune de QUINCY VOISINS

Une participation de

-15 Euros par enfant et par jour (vacances scolaires ou mercredis en journée complète)

-7.50 Euros par enfant et par demi-journée (mercredi matin ou après-midi)

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE la convention

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

## **COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL** – Délibération 47-2018

Vu la réforme des listes électorales entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> Janvier 2019 avec la mise en place d'une commission de contrôle (lois n°2016-1046,1047 et 1048 du 1<sup>er</sup> Août 2016 et circulaire du 12 juillet 2018

Composition de la commission de contrôle

- un conseiller municipal,
- un délégué de l'administration désigné par le Préfet
- un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance (TGI)

Madame le Maire propose Monsieur Roger ROSSIGNOL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés désigne Monsieur Roger ROSSIGNOL.

## **BUDGET ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE**– Délibération 48-2018

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits sur le budget assainissement de la commune afin de régulariser la récupération de TVA.

### **SECTION INVESTISSEMENT**

#### **Dépenses**

compte 2315 - 1701.00 Euros  
compte 2762-041 +1701.00 Euros

#### **Recettes**

compte 131 - 1701.00 Euros  
compte 2315-041 +1701.00 Euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés

ACCEPTE ces virements de crédits

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

## **CONTRAT RURAL AVENANT NUMERO 1 MARCHE LOT 09** – Délibération 49-2018

Madame le Maire, rappelle au Conseil municipal le projet **d'extension et mise aux normes de la mairie et abords**

Elle précise que suite aux modifications demandées en cours de chantier, il convient d'établir un avenant au marché de l'entreprise suivante :

### **LOT 09 – PLATERIE, FAUX-PLAFONDS, CLOISONS, ISOLATION**

**Entreprise I.T.G.**

**Montant HT de l'avenant n°1 : 1 122.50 Euros**

Soit 4.52 % d'augmentation par rapport au montant initial du marché

**Nouveau montant du marché**

**LOT 09 : 24 833.50 € HT**

Montant total des avenants validés antérieurement : 3560.83 €

Montant total de l'avenant objet de la présente délibération : 1 122.50 €

Soit 1.04 % d'augmentation par rapport aux montants initiaux des marchés

**Nouveau montant total des marchés : 454 451.95 € HT**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la validation de l'avenant cité ci-dessus.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Personnel communal** : Madame le Maire fait part de la mutation de Madame Rosier à compter du 12 novembre 2018. La suppression du poste budgétaire d'agent administratif qu'occupait Madame Rosier sera signifiée au Centre de Gestion.

**Déneigement** : la signature d'une convention avec le département nous a permis de bénéficier gratuitement de 1750Kg de sel. La municipalité s'organise en prévision d'épisodes neigeux ces prochains mois.

**Bornes incendie** : leur bon fonctionnement a été contrôlé par la société SADE

**Eclairage public** : l'entreprise SPIE CITY NETWORKS sise Centre de Villaroche Aéroport de Melun Villaroche – Chemin de Viercy 77550 LIMOGES FOURCHES est le nouveau prestataire choisi par le SDSSEN dans le cadre d'un contrat de mutualisation « Eclairage public » auquel a adhéré notre commune pour un coût annuel de 1486.35 Hors taxes soit 1783.62 TTC.

**Noël** : la décoration du sapin par les enfants est prévue le samedi 8 décembre. Un goûter offert par le Comité des Fêtes sera ensuite servi dans la salle polyvalente.

**Goûter des Aînés** : samedi 15 décembre, nos aînés seront reçus par les élus pour un petit moment festif et repartiront avec leurs colis de Noël.

**Cérémonie des vœux de Madame le Maire** : elle est d'ores et déjà fixée au vendredi 11 janvier 2019.

La séance est levée à 21h45.